

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 03 -02

Séance du 1er mars 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 31

L'an deux mille seize, le premier mars,

Représentés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

**DOTATION D'EQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX
2016**

**MISE EN ACCESSIBILITE ET
MISE AUX NORMES DE
L'OFFICE DE TOURISME**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BERNARD, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Monsieur Patrice CATTAUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20160301-DEL20160302-DE
Date de télétransmission : 03/03/2016
Date de réception préfecture : 03/03/2016

Monsieur le Maire rappelle que la dotation d'équipement des territoires ruraux, issue de la fusion en 2011 de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural, est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants des communes et des EPCI.

Cette opération rentre dans les catégories d'opérations prioritaires évoquées dans le guide pour la programmation 2016 relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux et plus particulièrement le point 3 « *Travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments communaux et intercommunaux dans la perspective de la transition énergétique et de la mise aux normes* »

La Commune met en œuvre une stratégie de promotion de son territoire, reflet d'une politique ambitieuse et de qualité.

Pour cela elle a l'intention de piloter, à l'échelle de la station, une politique touristique coordonnée avec l'ensemble des acteurs touristiques, afin de répondre au mieux aux évolutions du marché et de l'environnement réglementaire et institutionnel (Classement Station de Tourisme).

La réalisation de ces objectifs implique l'existence d'une structure professionnalisée, en lien direct et de façon pérenne avec la collectivité, répondant aux critères de qualité et de classement les plus exigeants (Marque Qualité Tourisme, Classement Catégorie I) et associant les socioprofessionnels.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur l'opération « Mise en accessibilité et mise aux normes de l'Office de Tourisme » situé quartier des Lecques.

Ces travaux ont pour objet de :

- Mettre en accessibilité et recentrer l'accueil ;
- Accroître la perméabilité physique et visuelle du bâtiment ;
- Réorganiser et rénover les espaces intérieurs ;
- Travailler l'ergonomie générale des locaux ;
- Mettre aux normes les installations de sécurité incendie ;
- Mettre en place le traitement acoustique des locaux ;
- Installer un chauffage performant ;
- Améliorer la signalétique.

et consistent plus particulièrement à :

- La démolition de maçonneries en façade ;
- La démolition de cloisons intérieures et l'ouverture en sous-œuvre de certains murs
Maçonnés ;

- Le remplacement des menuiseries extérieures ;
- La réfection des locaux sanitaires ;
- La redistribution des installations électriques et des courants faibles ;
- L'installation de chauffage ;
- La réfection des carrelages ;
- La réfection des faux-plafonds et des peintures ;
- La confection de cloisonnements menuisés ;
- La confection de mobilier de travail modulaire, de rangements et vitrines ;
- La fourniture et la pose d'enseignes et signalétiques diverses.

Le montant total estimatif concernant la fourniture et la pose des équipements s'élève à 200 000 euros H.T soit 240 000 euros T.T.C

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat DETR (40 %)	80 000,00 €
Autofinancement (60 %)	120 000,00 €
Total HT	200 000,00 €
T.V.A 20 %	40 000,00 €
Total TTC	240 000,00 €

Il est précisé que la Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte l'opération ayant pour objet « Mise en accessibilité et mise aux normes de l'Office de Tourisme » situé quartier des Lecques.

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Sollicite une subvention de l'Etat de 80 000 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY